

Lausanne, janvier 2022

Aux présidents des sociétés

Cadre cantonal Agrès – Budget 2022

Madame, Monsieur,

Cette année un ou plusieurs de vos gymnastes auront la chance de pouvoir se qualifier pour intégrer le cadre cantonal agrès participant aux championnats suisses qui se dérouleront en fin d'année. Bien que la qualification définitive ne soit connue qu'au mois de septembre, nous nous permettons de vous envoyer ce courrier pour vous informer du coût de la qualification d'un gymnaste.

Ces frais étant à la charge de la société du ou des gymnastes, il est important que vous en soyez informé assez tôt dans l'année. Ce budget est soumis à un certain nombre de variables et d'inconnues :

- Certains coûts sont encore approximatifs et dépendent des organisateurs ainsi que des prix fixés par la FSG.
- Les frais diffèrent entre les filles et les garçons car les systèmes de compétition ne sont pas identiques.
- Si un gymnaste est qualifié dans une équipe, les frais seront plus élevés.
- Le type de transport ainsi que les coûts du marché dans ce domaine peuvent évidemment varier
- Plusieurs options ou réservations sont facultatives et sont au choix du gymnaste. Il convient aux sociétés d'informer ses gymnastes sur les prestations qu'elle lui facturera ou non. Les propositions de compétitions et de réservations seront transmises et validées directement par le gymnaste.

En espérant que cette information puisse vous permettre de prendre les devants, nous nous tenons à votre entière disposition en cas de questions.

Avec nos salutations distinguées

CRISINEL Julien
Resp. de la Division

BUCHI Francis
Resp. Cadre masculin

Aeberhard Jeff
Resp. Cadre féminin

BUDGET DES CADRES MASCULINS ET FEMININS AUX AGRES

Budget

Par gymnaste

	Gymnaste ind. , rempl. et/ou équipe
Carte de fête (1 repas compris)	90.-
T-shirt	30.-
Transport (aller-retour)	90.-
1 ^{ère} nuitée (Ve soir)	75.-
2 ^{ème} nuitée (Sa soir)	75.-
Participation aux entraînements (CHF 15.- par entraînement - max 5 entraînements)	75.- (max)
Participation au concours de Saanen-Gstaad	90.-
Total par gymnaste	525.-
<i>Rétribution ACVG (pour les frais des CS)</i>	100.-
<i>Rétribution ACVG – concours de Saanen-Gstaad</i>	15.-
Total final par gymnaste à la charge de la société / gymnaste	410.-

D'après le règlement ACVG des cadres vaudois agrès (www.acvg.ch), l'ACVG attribue un montant financier de 100.- à chaque gymnaste (pour le week-end des Championnats Suisses - déplacement et nuitées) et prend en charge CHF 15.- de la finance d'inscription au concours de Saanen-Gstaad.

CS individuels & CS finales par engin

Aucun déplacement ni logement n'est organisé par l'ACVG. Les frais sont entièrement à la charge du participant. Aucune rétribution de la part de l'ACVG n'est faite pour un gymnaste qualifié à une finale par engin.

Les gymnastes féminines qualifiées pour les championnats suisses individuels recevront les informations y relatives personnellement par la FSG.